



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 63495

Texte de la question

Mme Pascale Gruny appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'enseignement en français à l'étranger. L'enseignement du français à l'étranger doit être encouragé si l'on veut renforcer et développer sa pratique. Aussi, à l'image de ce que peuvent faire les États-Unis, le renforcement des lycées français mais surtout le développement d'universités françaises de qualité sur tous les continents sont une nécessité. Si de tels projets représentent des investissements lourds, ils sont indispensables à la formation d'élites francophones et francophiles et donc à l'influence de notre pays dans le monde et à l'essor de notre culture. Conscient des réalités budgétaires, des partenariats avec des grandes entreprises françaises pourraient notamment être mis en place pour accroître les investissements. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les actions menées par le Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité appeler l'attention de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur l'importance qu'elle accordait à l'enseignement du français à l'étranger. Sa préoccupation rejoint, bien entendu, celle de la ministre et de ses services. L'engagement du ministre se mesure à la hauteur de la subvention chaque année attribuée par le ministère des affaires étrangères à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Celle-ci couvre la plus grande partie du budget nécessaire, soit environ 400 millions d'euros. La France soutient ainsi 410 établissements scolaires répartis sur 125 pays et qui accueillent 235 000 élèves dont seul un tiers sont français. En scolarisant de ce fait près de 160 000 élèves étrangers, la France contribue au rayonnement de la langue française et participe, largement en amont, à la constitution d'une future élite francophone qui accédera, au travers de notre langue, à une grande partie de nos valeurs. La mise en place progressive de baccalauréats binationaux devrait aussi à terme renforcer les démarches déjà engagées par la France pour favoriser son attractivité dans le domaine universitaire et tisser ainsi un véritable réseau francophile et francophone parmi les décideurs politiques et économiques de demain. Par ailleurs, l'enjeu est celui de la qualité de l'enseignement donné dans ce réseau. Ce sont plus de 75 000 enseignants qualifiés qui y sont affectés, dont 60 000 titulaires, expatriés ou résidents, détachés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENSER). Le ministère des affaires étrangères et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ont pris connaissance des recommandations énoncées en décembre 2004 par le sénateur Ferrand pour envisager des partenariats financiers avec les entreprises. Dans cette optique, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis à la disposition de l'AEFE un agent qui prépare, en concertation avec le ministère des affaires étrangères, le sénateur Ferrand, les représentants du monde de l'entreprise et ceux des collectivités territoriales, la mise en oeuvre de ces recommandations. S'agissant du domaine de l'enseignement supérieur francophone à l'étranger, la direction générale de la coopération internationale et du développement encadre et finance deux types d'actions : les « filières francophones » proprement dites ainsi que quelques établissements d'enseignement supérieur francophones non rattachés à des institutions locales. 1. Les filières francophones définition : formation supérieure diplômante, implantée dans une institution locale et dont les

enseignements sont tout ou partie délivrés en français. Mises en place, pour certaines, dès le début des années 1990 dans les pays d'Europe centrale et orientale, ces filières ont eu comme objectifs de départ l'ouverture, dès après l'effondrement du bloc socialiste, des sociétés de ces pays, la modernisation de leur économie et la démocratisation de leurs institutions. De ce fait, les actions de formation concernent essentiellement les domaines de la gestion, de l'économie et du droit, ainsi que les sciences de l'ingénieur. Parallèlement, des projets de même nature ont été montés en Égypte, au Cambodge, en Argentine et en Équateur. Une évaluation externe en 2000 sur les filières implantées en Belgique, en Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Russie et République tchèque a, globalement, confirmé la pertinence de ce dispositif tout en émettant un certain nombre de préconisations portant sur la reconnaissance locale et internationale des diplômes délivrés, mais aussi sur l'implication des partenaires locaux (établissement hôte, entreprises locales, entreprises françaises). Sur le premier volet de ces recommandations (reconnaissance des diplômes) une réflexion est menée, et les établissements d'enseignement supérieur français partenaires, qu'ils opèrent à titre individuel ou en consortium, se sont engagés à amener les diplômes délivrés au sein de ces filières au format européen du LMD, assurant ainsi aux bénéficiaires une meilleure lisibilité de leur formation vis-à-vis de futurs employeurs ainsi qu'une plus grande opportunité tant vers notre pays qu'au sein de l'espace européen. Sur le second volet, une enquête est en cours afin de faire apparaître plus clairement la part que prennent les partenaires « naturels » de ces filières (établissement d'accueil : part de l'enseignement délivré par des professeurs locaux, avantages en nature, etc.), mais aussi d'autres partenaires issus de la société civile. L'implication des entreprises (stages, bourses) est, à cet égard, un élément déterminant, l'État français ne pouvant pérenniser son aide, tout du moins, à un niveau constant. L'implication « matérielle » ou « immatérielle » de partenaires de tous ordres dans le fonctionnement des filières est, en soi, un indicateur fort de la pertinence de notre engagement.

2. Les établissements d'enseignement supérieur francophones : contrairement aux filières, ces établissements, implantés dans des pays non francophones, sont organisés et gérés de manière indépendante et s'inscrivent, à part entière, dans le paysage académique du pays hôte. Le soutien du ministère revêt deux formes : a) celle d'un soutien à des établissements préexistants dont la vocation « francophone » est ancienne. C'est le cas de l'Université de Galatasarai en Turquie, mais aussi celui de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth (et dans une moindre mesure d'autres établissements d'enseignement supérieur libanais : Université libanaise, Université Saint-Esprit de Kaslik, Université de Balamad). L'implication des milieux économiques dans ces institutions est variable. Elle prend des formes diverses : participation au conseil d'administration des établissements, au conseil scientifique, octroi ponctuel de bourses sur des thématiques ciblées. b) celle d'une participation au montage de nouveaux établissements francophones : L'Université française en Arménie (septembre 2000) : droit, gestion, commerce (650 étudiants). La CCI de Lyon est partenaire du projet depuis son origine. Par son intermédiaire, des stages sont proposés aux étudiants en région Rhône-Alpes. Des industriels de la région PACA proposent également des stages. L'Université française d'Égypte (octobre 2002) : gestion, langues étrangères appliquées, sciences de l'ingénieur (250 étudiants). Cet établissement, société égyptienne de droit privé, bénéficie d'un soutien important d'investisseurs privés : Total, Vinci, Alcatel, etc. Il convient enfin de mentionner deux écoles de commerce créées avec un soutien important du ministère : a) l'ESA (École supérieure des affaires) de Beyrouth : ouverture en 1996. La CCI de Paris, la Banque du Liban sont partenaires et des industriels sont membres du conseil de surveillance b) l'ESAA (École supérieure algérienne des Affaires) d'Alger. Créée par l'accord intergouvernemental signé en juillet 2004, l'École repose sur un partenariat entre la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et un consortium d'établissements composé de la CCI de Paris (HEC, ESCP-EAP), la CCI de Marseille-Provence (EUROMED) et l'Université Lille II. La ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie espère avoir donné ici à l'honorable parlementaire quelques éléments significatifs du réel engagement du Gouvernement en direction de l'enseignement du français à l'étranger, qui constitue l'un des moteurs du rayonnement international de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63495

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3959

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7386